



## Sondage sur l'autoévaluation de la régie des régimes de retraite – 2000

Comme nous l'avons précisé dans la Note aux intervenants, la participation à ce sondage est obligatoire. Une étude de suivi sera menée dans deux ans, afin de permettre au BSIF de collecter des données sur la participation volontaire à la régie interne et à l'autoévaluation des régimes de retraite. Vous pouvez envoyer le questionnaire dûment rempli par télécopieur au (613) 990-7394, ou par la poste à l'adresse ci-haut mentionnée, dans les 60 jours suivant sa réception. Vous pouvez envoyer la questionnaire par courrier électronique sur notre site-web au [www.osfi-bsif.gc.ca](http://www.osfi-bsif.gc.ca); dans ce cas, toutefois, le BSIF ne peut pas garantir la confidentialité des données.

Nom du régime de retraite : \_\_\_\_\_

Numéro d'enregistrement ou de dossier : \_\_\_\_\_

Administrateurs du régime :

Veillez répondre aux questions ci-dessous le plus précisément possible. Vos réponses permettront d'établir un point de repère pour l'analyse des résultats d'un sondage ultérieur, qui sera effectué dans deux ou trois ans. Le BSIF évaluera et publiera les résultats dans le prochain numéro du *Point sur les pensions*.

Les réponses aux questions qui suivent ne toucheront en rien l'évaluation du risque réglementaire que présente le régime de retraite dont vous avez la responsabilité; toutefois, le défaut de répondre pourra avoir des répercussions sur la cote qui vous a été attribuée.

Questions	Oui	Non
1. Êtes-vous familiarisé avec la ligne directrice du BSIF sur la régie des régimes de retraite?		
2. Êtes-vous familiarisé avec les <i>Recommandations sur la régie interne et l'autoévaluation des régimes de retraite</i> , publiées conjointement par le BSIF, l'ACGFR et l'ACARR?		
3. Avez-vous déjà mené une autoévaluation de la régie du régime de retraite que vous administrez? (Dans l'affirmative, répondez aux questions 4 et 5; autrement, passez à la question 6.)		
4. Avez-vous informé les participants du régime de la tenue d'une évaluation?		
5. Avez-vous fait part aux participants du régime des résultats de cette évaluation?		
6. Si vous n'avez jamais effectué une autoévaluation de la régie du régime de retraite que vous administrez, envisagez-vous de le faire au cours des deux prochaines années?		

**Commentaires :**

Nom : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_